



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 13771

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la décision prise par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) de fixer à deux heures l'enseignement de l'histoire et de la géographie en classe de première scientifique. Si le maintien de l'enseignement de ces deux disciplines à titre obligatoire en classe de terminale scientifique à partir de la rentrée 2014 est à saluer, sa durée d'enseignement reste problématique. En effet, il est désormais acté que l'histoire et la géographie permettent de comprendre la réalité contemporaine et de mieux préparer les jeunes à s'insérer dans la société et le monde d'aujourd'hui, d'autant plus que certains d'entre eux occuperont des responsabilités dans le monde économique et social. Il serait donc judicieux d'augmenter la dotation horaire de ces disciplines en classe de terminale scientifique. Cette mesure s'explique en vue d'une meilleure préparation pour les épreuves écrites du baccalauréat mais aussi et surtout pour faciliter la compréhension par les lycéens d'une société qui, pour être mieux appréhendée, ne peut se passer de sa mise en perspective historique et géographique. Aussi, il souhaiterait connaître ses propositions pour la revalorisation de matières dont même le domaine scientifique ne peut se passer et pour faciliter une augmentation de leur dotation horaire.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13771

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7483

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1347